



## Fiche technique

Procédé	<b>Traitement des déchets d'abattoirs et de poissonneries</b> <b>Sous-Produits Animaux (SPA)</b>	
Types de déchets entrants (Input)		Déchets biodégradables constitués de parties du corps animal découpées lors de la préparation des carcasses pour le commerce alimentaire. Ils proviennent entre autres des abattoirs, des restaurants, des boucheries, des poissonneries et des fermes.
Définition 	Les sous-produits animaux (SPA) <sup>1</sup> sont des organes entiers d'animaux, parties d'animaux, produits d'origine animale ou d'autres produits obtenus à partir d'animaux qui ne sont pas adaptés ou destinés à la consommation humaine. Ils doivent être traités conformément aux règles strictes visant à éviter des dommages sur les humains, les animaux ou l'environnement. Les SPA sont classés selon les risques qu'ils présentent et de traitement utilisées.	
Références juridiques	Le <b>Règlement (UE) n°142/2011</b> de la Commission du 25 février 2011 portant application du <b>règlement (CE) n°1069/2009</b> du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive.	
Principales composantes	<p>Les SPA sont constitués de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• carcasses entières d'animaux</li> <li>• parties de carcasses</li> <li>• produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine</li> </ul> <p>Leur composition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déchets de cuisines domestiques et commerciales (y compris les huiles de cuisson usagées)</li> <li>• anciennes denrées alimentaires d'origine animale en provenance de fabricants de produits alimentaires et sous-traitants</li> <li>• déchets de boucherie et d'abattoirs</li> <li>• sang</li> <li>• plumes</li> <li>• laine</li> <li>• cuirs et peaux</li> <li>• animaux morts</li> <li>• cadavres d'animaux de compagnie</li> <li>• cadavres d'animaux de zoo</li> <li>• trophées de chasse</li> <li>• fumier</li> <li>• ovules, embryons, etc.</li> </ul> <p>Les SPA sont classés en trois catégories en fonction de leur risque potentiel pour les humains, les animaux et l'environnement :</p> <p><b>Catégorie 1</b></p> <p>La première catégorie comprend les matières qui présentent un risque biologique, comme la moelle épinière ou les têtes de bovins déclarées impropres à la consommation. Ces matières présentent un risque lié aux EST (susceptibles d'abriter une maladie comme l'encéphalopathie spongiforme bovine -ESB), un risque inconnu, un risque lié à l'utilisation de substances interdites ou à des contaminations de l'environnement.</p> <p>Les animaux de compagnie, de zoo et de laboratoire morts sont également classés</p>	

<sup>1</sup> [www.gov.uk/dealing-with-animal-by-products#introduction](http://www.gov.uk/dealing-with-animal-by-products#introduction)

	<p>comme SPA de catégorie 1. Le risque de ces animaux peut également être élevé, par exemple en raison du taux de médicaments prescrits par le vétérinaire et des résidus qu'ils peuvent contenir; les diagnostics de la cause exacte de la mort des animaux exotiques peuvent être difficiles à obtenir et certaines espèces sont connues pour abriter des EST et d'autres maladies.</p> <p>Les animaux sauvages peuvent être classés dans la catégorie 1 quand ils sont soupçonnés de transporter une maladie transmissible à l'homme ou à l'animal. Les déchets de cuisine provenant des moyens de transport internationaux (c'est à dire qui sont venus de l'extérieur de l'UE) sont également considérés dans la catégorie 1 en raison du risque de maladies exotiques.</p> <p>Ces déchets sont éliminées soit par incinération, soit par « rendering », un processus de broyage et d'adjonction de vapeur, qui aboutit à deux fractions résiduelles: la graisse et la farine animale (protéines). La graisse est utilisée comme carburant (jusqu'à 1500°) pour sécher la farine animale, qui pourra être utilisée comme carburant dans l'industrie cimentière.</p> <p><b>Catégorie 2</b></p> <p>La deuxième catégorie<sup>2</sup> comprend les matières qui ne sont pas appropriées à la consommation humaine ou animale, mais qui ne constituent pas un véritable danger. Ces matières sont recyclées par souci de sécurité. Cette catégorie est également l'état par défaut d'un sous-produit animal qui n'est ni définie dans la catégorie 1, ni dans la catégorie 3. Il s'agit en l'occurrence du contenu de l'estomac et de l'intestin des animaux abattus, ainsi que de déjections. Ces matières sont recyclées pour produire du biogaz.</p> <p>Ces matières<sup>3</sup> doivent être éliminées par incinération, par rendering ou sur un site d'enfouissement autorisé si les normes requises à cet effet existent. Il est possible de recycler une partie des SPA de la catégorie 2 pour des usages autres que l'alimentation après un traitement approprié, tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• compostage</li> <li>• produits oléo-chimiques</li> <li>• digestion anaérobie (biogaz)</li> </ul> <p><b>Catégorie 3</b></p> <p>La troisième catégorie rassemble les déchets qui ne conviennent pas à la consommation humaine, mais qui sont utilisés notamment dans la production de 'petfood', des aliments pour nos animaux domestiques (peaux, poils, plumes, os, etc). Cette catégorie comprend également les anciennes denrées alimentaires (déchets des usines alimentaires et locaux commerciaux tels que les bouchers et les supermarchés), ainsi que les déchets de cuisine des ménages.</p> <p>Ces matières peuvent être éliminées ou traitées de diverses façons:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• incinération</li> <li>• rendering</li> <li>• enfouissement</li> <li>• compostage</li> <li>• digestion anaérobie (biogaz)</li> <li>• utilisation dans une installation d'aliments pour animaux</li> <li>• utilisation dans une usine technique</li> </ul>
--	---

<sup>2</sup> [www.abattoir.be/fr/lentreprise-durable](http://www.abattoir.be/fr/lentreprise-durable)

<sup>3</sup> [www.gov.uk/dealing-with-animal-by-products#introduction](http://www.gov.uk/dealing-with-animal-by-products#introduction)

Les différents procédés de traitement



Les différents procédés de traitement des SPA dépendent de la catégorie des déchets.

**Catégorie 1**

Schéma des différentes filières de traitement des SPA de la catégorie 1 :

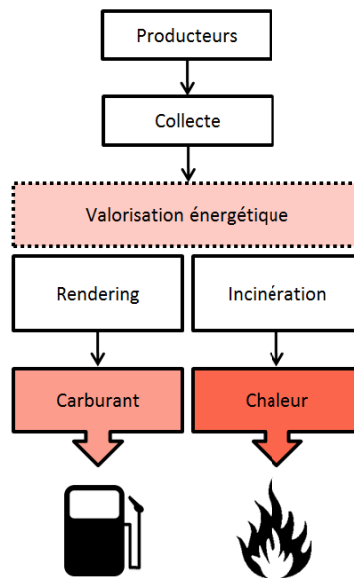


Figure 1 – Les différentes filières de traitement des SPA de la catégorie 1

**Catégorie 2**

Schéma des différentes filières de traitement des SPA de la catégorie 2 :

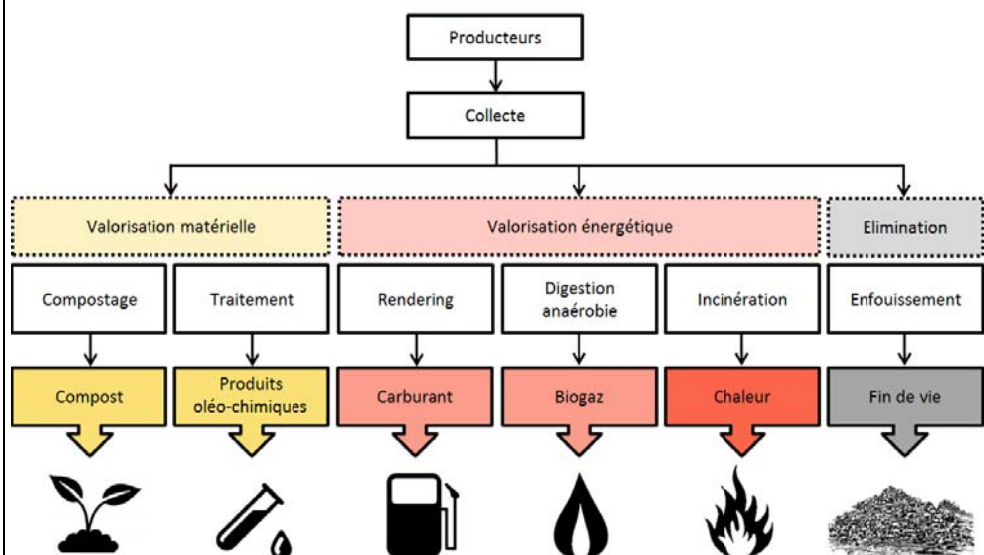


Figure 2 – Les différentes filières de traitement des SPA de la catégorie 2

**Catégorie 3**

Schéma des différentes filières de traitement des SPA de la catégorie 3 :

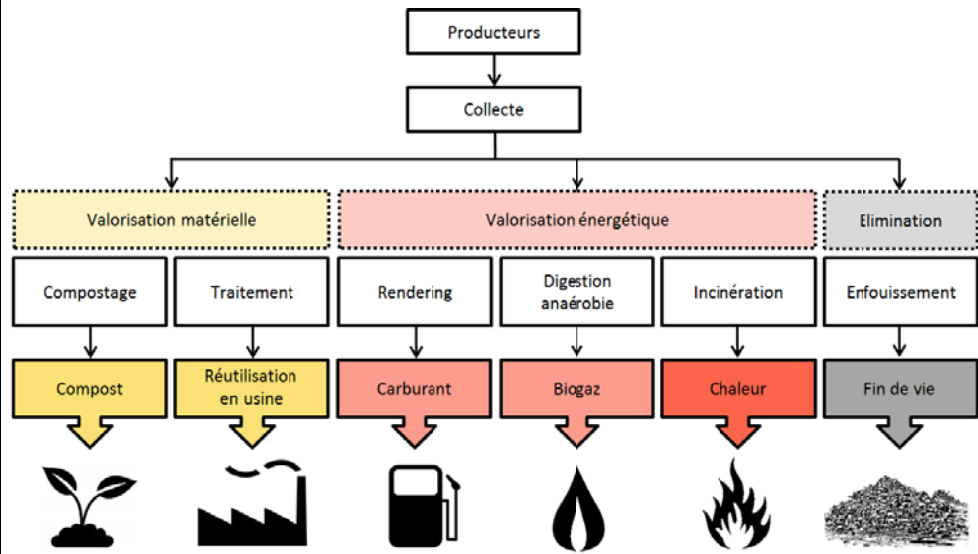


Figure 3 – Les différentes filières de traitement des SPA de la catégorie 3

Coûts



<b>Coûts</b>	Coûts variables selon le traitement choisi, la technologie utilisée et la capacité de l'installation
Investissement et exploitation	minimum 100 €/tonne à traiter <sup>4</sup> ≈ <b>1.100 MAD/tonne</b>

<sup>4</sup> [ieparis5.inst-elevage.asso.fr/html1\\_old/article.php3?id\\_article=7846](http://ieparis5.inst-elevage.asso.fr/html1_old/article.php3?id_article=7846)